

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

## Rapport d'évaluation

### École doctorale Sociétés, Temps, Territoires (STT)

- Université Bretagne Loire – UBL
- Université Bretagne Occidentale – UBO
- Ecole Normale Supérieure de Rennes - ENS Rennes
- Université de Rennes 1
- Université de Rennes 2
- Université d'Angers – UA
- Ecole des hautes études en sante publique - EHESP
- Groupe ESA
- Sciences Po Rennes
- Université du Maine
- Agrocampus Ouest - Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- Université de Nantes
- Université de Bretagne-sud - UBS

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Isabelle Von Bueltingsoewen, présidente

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Isabelle VON BUELTZINGSOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

Experts :

Mme Sophie CLOART-PAWLAK, Université Lille 3

Mme Catherine MAIGNANT, Université Lille 3

Mme Myriam DE LEONARDIS, Université de Toulouse - Jean Jaurès

M. Jean-Yves PUYO, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Catherine SCHNEDECKER

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sociétés, Temps, Territoires* (ED STT) de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Bretagne-Loire (UBL) est le fruit d'une restructuration des ED régionales qui fait suite à la fusion des ComUE Université Européenne de Bretagne (UEB) et Université Nantes-Angers-Le Mans (L'UNAM). Il s'agit de la deuxième restructuration en l'espace de huit ans. En 2008, 17 ED thématiques interdisciplinaires et multi-sites s'étaient structurées autour de deux collèges doctoraux, respectivement sis à Rennes et à Nantes. Dans la ComUE UBL, le nombre d'écoles doctorales passera de 17 à 11. Cette réduction implique des regroupements thématiques et une nouvelle répartition géographique. L'objectif affiché de la restructuration est de renforcer l'homogénéité thématique et problématique des ED inter-régionales. La mise en œuvre du projet est prévue pour 2017.

L'ED STT de la nouvelle ComUE UBL regroupera tout ou partie des anciennes ED *Sociétés, cultures, échanges* (ED SCE, n°496), *Sciences humaines et sociales* (ED SHS, n°507), *Droit, économie, gestion, environnement, société et territoires* (ED DEGEST, n°501), *Cognition, éducation, interactions* (ED CEI, n°504), *Sciences de l'homme, des organisations et de la société* (ED SHOS, n°505) et *Sciences de la matière* (ED SDLM, n°254) des anciennes ComUE UEB et L'UNAM. Au total, cette ED comprendra 559 doctorants qui proviendront pour l'essentiel de l'ED SHS (294 soit 52,6 %), de l'ED SCE (131 soit 23,4 %) et de l'ED DEGEST (99 soit 17,7 %). Seuls 35 doctorants (6,2 %) proviendront des 3 ED CEI, SHOS et SDLM. En termes d'encadrement, l'école comptera 180 chercheurs et enseignants-chercheurs Habilités à Diriger des Recherches (HDR). Seuls 10 HDR proviendront des ED SDM (6), SHOS (3) et CEI (1).

L'ED STT sera une école inter-régionale, multi-sites et pluri-établissements, portée par l'Université d'Angers. Les établissements co-accrédités seront les universités Rennes 1 et Rennes 2, de Nantes, du Maine, de Bretagne Sud et de Bretagne Occidentale, l'Institut d'Etudes Politique de Rennes, Agrocampus Ouest, l'Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique de Rennes, l'Ecole Normale Supérieure de Rennes et l'Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA) d'Angers. Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture de Nantes et de Bretagne auront le statut d'établissements associés. Les doctorants inscrits dans l'ED STT proviendront à 45,1 % du site de Rennes, 16,8 % d'Angers, 16 % de Nantes, 10,9 % de Brest, à 9,5 % du Mans et à 1,6 % de Lorient/Vannes.

Les domaines et sous-domaines disciplinaires représentés dans l'ED seront (par ordre alphabétique) : Aménagement de l'espace et urbanisme, Anthropologie, Archéosciences, Archéologie, Architecture, Archivistique, Démographie, Economie et société, Epistémologie et histoire des sciences et des techniques, Ethnologie, Etudes européennes et internationales, Environnement, Géographie, Géomatique, Histoire, Histoire de l'art, Patrimoine, Sciences de l'information et de la communication, Sociolinguistique, Sociologie, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et Tourisme. Le Droit et les Sciences politiques, de même que les Sciences économiques et la Gestion, qui représentaient une part importante de l'ED DEGEST, vont s'autonomiser pour former deux ED spécifiques.

L'ED STT s'appuiera sur 16 unités de recherche (UR), dont sept Unités Mixtes de Recherche (UMR, incluant une formation de recherche en évolution, ou FRE) et neuf Equipes d'Accueil (EA) ; certaines UR sont rattachées à plusieurs ED. À l'exception de celle basée à l'ESA d'Angers, ces UR sont toutes multi-tutelles. À noter que quatre d'entre elles relèvent pour partie d'établissements qui ne sont pas membres de la nouvelle ComUE (Universités François-Rabelais, de Caen Normandie, et de La Rochelle).

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

NB : Le rapport fourni aux experts du HCERES ne prend en compte que trois des six ED parties prenantes de la nouvelle école, *i.e.* ED SHS, ED DEGEST et ED SCE, qui regroupent près de 95 % des doctorants de la future ED STT.

- Fonctionnement et adossement scientifique des écoles

La composition du Conseil des ED SHS et SCE est conforme à la législation en vigueur. En revanche, pour l'ED DEGEST, le nombre des titulaires d'une HDR dépasse les 50 % autorisés. Le directeur s'en explique en invoquant le souci

que toutes les disciplines et toutes les UR soient représentées. La distance géographique entre les différents sites complique considérablement le fonctionnement des ED. Les instances, y compris le Bureau, sont certes composées de représentants de tous les sites, mais chaque site préserve une autonomie de fait, ce qui peut avoir l'avantage de favoriser la proximité avec les doctorants mais peut mettre en péril l'équité de traitement entre eux. Dans l'ED DEGEST, il existe des conseils de site avec un nombre variable de membres (douze à Nantes, quatre au Mans et trois à Angers) et une composition aléatoire (pas de doctorants dans le conseil de site d'Angers, pas de BIATSS ni de personnalités extérieures, des binômes non systématiques de titulaires/suppléants). Ces conseils de site se réunissent très souvent et leurs missions recoupent celles du Conseil de l'ED. La fréquence des réunions du Conseil des ED est conforme aux préconisations de l'arrêté de 2006 et des comptes-rendus des réunions sont diffusés sur le site Internet de chaque école.

Les moyens mis à la disposition de l'ED SHS à Rennes sont mutualisés avec ceux de l'ED *Arts Lettres Langues* (ALL, qui ne fait pas partie de la future ED STT). Les locaux et le secrétariat dédiés sont suffisants. Les doctorants sont globalement très satisfaits de l'accueil qui leur est fait par le personnel administratif et des locaux qui leur sont alloués. Le bilan est moins positif pour l'ED SCE qui ne dispose que d'un demi-poste de gestionnaire à Angers et d'un temps partiel de secrétariat dans les collèges doctoraux des autres établissements. Les doctorants se disent cependant contents de l'accueil qui leur est fait. Le secrétariat de l'ED DEGEST à Nantes est assuré par un personnel de catégorie C, ce qui est jugé très insuffisant par le directeur, même si les deux autres sites mettent également à disposition du temps secrétariat.

Les budgets sont très variables en fonction des ED, allant d'environ 33 000 € par an pour les ED SCE et DEGEST à 80 000 € pour l'ED SHS. La répartition de ces sommes n'est malheureusement pas clairement indiquée. Les ED financent des formations, la mobilité scientifique des doctorants, l'organisation de journées scientifiques et d'autres initiatives portées par les doctorants ainsi que, dans certains cas, le déplacement des doctorants d'un site à l'autre. Dans l'ED DEGEST, une bonne partie du budget sert à financer les soutenances de thèses (200 € par soutenance aujourd'hui contre 300 € jusqu'en 2014, le reste relevant des UR).

La politique de communication de l'ED SHS est peu dynamique. L'ED SHS est présentée de manière très succincte sur le site web de l'UEB ; elle dispose également d'une page sur le site web de l'Université Rennes 2. L'information plus précise est diffusée par le biais de listes de diffusion destinées aux doctorants et directeurs de recherche. Il n'est fait état d'aucune lettre d'information. Pour sa part, l'ED SCE présente un meilleur bilan. Sa page web sur le site de l'Université d'Angers est vivante : il y est fait état d'activités propres à l'ED, dont certaines à l'initiative des doctorants. Les informations diffusées sont actualisées. L'ED SCE publie en outre une « lettre » d'information (papier et numérique) très bien faite, diffusée auprès des doctorants trois fois par an. Elle dispose enfin d'une liste de diffusion pour transmettre les informations urgentes. Enfin, l'ED DEGEST dispose d'un site web avec un logo propre ainsi que d'une liste de diffusion par laquelle transitent les informations urgentes. Dans les trois ED, l'information à destination des étudiants de Master (notamment pour ce qui concerne les financements de thèse) est très limitée, ce qui nuit à l'articulation Master-Doctorat.

Les trois ED délèguent entièrement le choix des sujets de thèse aux directeurs de recherche qui sont tenus de prendre en compte les priorités scientifiques de leur laboratoire de rattachement. L'ED DEGEST n'intervient pas dans le recrutement de ses doctorants non contractuels, si ce n'est par le biais de la signature du directeur de site. Dans l'ED SHS, les candidats doivent remplir un dossier d'inscription qui fait l'objet d'une expertise avant d'être soumis au Conseil de l'école, qui en fonction de critères identiques pour tous, prend la décision finale relative à l'inscription. La procédure d'inscription est centralisée, ce qui garantit l'égalité de traitement entre les doctorants. Les règles sont différentes à l'ED SCE où la direction de thèse, celle du laboratoire d'accueil et celle de l'ED prennent conjointement la décision, sans avis d'une commission *ad hoc* ni du Conseil de l'école.

Les trois ED attribuent les contrats doctoraux sur la base d'un concours qui comporte une audition des candidats retenus sur dossier. Dans l'ED SHS, ce concours est commun à tous les sites. Le jury, présidé par le directeur de l'ED, est représentatif des établissements co-accrédités et des disciplines. Ce système centralisé garantit l'équité, même si la dimension locale est respectée par la mise en place de listes par site. L'ED SCE attribue également les financements sur concours mais au sein des « trois cellules de site des ED ». Les jurys sont différents et il n'y a pas d'audition commune, ce qui ne garantit pas un traitement équitable des candidats. C'est l'ED DEGEST qui pratique la politique la plus équitable et la plus transparente en matière d'attribution des contrats doctoraux. Cependant, la procédure adoptée paraît très lourde dans la mesure où elle implique la constitution d'un comité des sages composé de membres qui changent chaque année et doivent être extérieurs à L'UNAM.

Les trois ED bénéficient d'un très bon adossement scientifique et d'un potentiel d'encadrement élevé. Les UR de rattachement jouent un rôle fondamental dans le recrutement des doctorants et l'animation des formations scientifiques. Elles sont également directement impliquées dans l'organisation de journées doctorales. Elles sont représentées dans le Conseil de l'ED où elles jouent un rôle central, même si leurs directeurs n'y siègent pas systématiquement auquel cas elles sont représentées par d'autres de leurs membres, au demeurant souvent plus disponibles.

Les collèges doctoraux de l'UEB et L'UNAM remplissent parfaitement les missions qui leur sont confiées. La plaquette de l'UEB fait apparaître un collège doctoral dynamique, au fait des bonnes pratiques européennes. Il dispose des moyens et de la volonté de donner accès aux meilleures formations transversales et œuvre également à la valorisation du Doctorat. Le rapport de l'ED SHS l'évoque comme «*un lieu de rencontre de toutes les ED de la ComUE*» et un espace de collaboration avec les ED des régions voisines. La coopération entre les ED et les collèges doctoraux régionaux est réelle, notamment en ce qui concerne l'offre de formations professionnalisantes et méthodologiques mutualisées, la charte des thèses et la centralisation des informations de suivi d'insertion professionnelle. Les actions du Collège doctoral en matière de professionnalisation n'empêchent pas les ED de compléter l'offre de formation dans ce domaine, afin de l'adapter au profil des doctorants en sciences humaines et sociales. L'existence de collèges doctoraux de site semble toutefois compliquer l'organisation globale. Que de telles structures soient opérationnelles ou non, chaque site préserve de fait son autonomie et adopte parfois un mode de fonctionnement différent, ce qui peut avoir l'avantage de favoriser la proximité avec les doctorants mais risque de mettre en péril l'équité de traitement entre eux. Il est enfin permis de s'interroger sur le sentiment d'appartenance des doctorants face à la coexistence de tant de structures, complémentaires certes mais complexes et peut-être aussi un peu redondantes. Interrogés sur ce point, les jeunes chercheurs expriment leur très fort sentiment d'appartenance à leur unité de recherche et à leur établissement, beaucoup moins à leur école doctorale, l'ED SCE constituant une exception notable.

La charte des thèses des deux ComUE (UEB et L'UNAM) est commune à toutes les ED qui composent leur Collège doctoral respectif. Celle de L'UNAM, bilingue français-anglais, est particulièrement bien faite, conforme aux exigences réglementaires actuelles et aux bonnes pratiques recommandées au niveau européen. Elle dispose en outre d'une annexe qui personnalise le document à l'échelle de chacun des doctorants. La charte des thèses de l'UEB, conforme aux dispositions légales fixées par l'arrêté de 2006, est plus classique. Elle est également bilingue mais son contenu ne dépasse pas la stricte application du texte en vigueur. Contrairement à la charte de L'UNAM, elle ne prévoit pas la constitution obligatoire de comités de suivi individuels des doctorants.

Des contacts existent avec le monde socio-économique et socio-culturel régional. L'ED SCE a ainsi noué un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Maine et Loire, dont un représentant siège au Conseil de l'ED. Ces contacts mériteraient d'être intensifiés par le biais des personnalités extérieures aux conseils, comme c'est le cas dans l'ED DEGEST.

Les ED SCE, SHS et DEGEST présentent un bilan contrasté en matière d'ouverture internationale. L'ED SCE a poursuivi une politique d'internationalisation déjà bien engagée lors du précédent contrat, puisque le rapport AERES de 2011 faisait apparaître la politique internationale comme l'un de ses points forts (bonne attractivité, réseaux, cotutelles, soutien aux mobilités). Un peu plus du tiers de ses effectifs est aujourd'hui composé de doctorants étrangers. Toutefois, on ne sait pas si ces doctorants étrangers ont suivi leur master en France, voire dans l'université d'inscription, ou s'ils sont venus en France au début de leur thèse. Par contraste, la politique internationale figurait, en 2011, parmi les points faibles de l'ED SHS, même si l'ouverture internationale de celle-ci était présentée comme étant de bon niveau avec 24 % de doctorants étrangers. Des efforts ont été accomplis en réponse aux remarques de l'AERES, mais le taux de jeunes chercheurs étrangers en SHS stagne à 26 % et le pourcentage de cotutelles se limite à environ 7 %. En revanche, l'ED DEGEST accueille 47 % de doctorants étrangers, issus de 49 nationalités, et un nombre important de doctorants en cotutelle. En 2014-2015, plus de 40 % des soutenances dans cette ED ont été le fait de doctorants étrangers. Les trois ED s'attachent à développer leurs relations avec des partenaires étrangers, à favoriser la mobilité de courte et longue durées ainsi qu'à mettre en place des jurys internationaux. Il convient de saluer l'initiative de l'ED SHS qui propose une aide à la traduction en anglais des publications de doctorants afin de favoriser la visibilité internationale de leurs recherches.

- Encadrement et formation des doctorants

Les taux d'encadrement relevés dans les trois ED sont les suivants :

- ED SHS : 2,7 (2,5 en 2011) - 154 HDR (parmi lesquels 85 rejoindront l'ED STT en 2017) pour 415 doctorants ;
- ED SCE : 3,28 (2,92 en 2011) - 99 HDR (parmi lesquels 44 rejoindront l'ED STT en 2017) pour 325 doctorants ;
- ED DEGEST : 3 (3 en 2011) - 156 HDR (parmi lesquels 41 rejoindront l'ED STT en 2017) pour 465 doctorants.

Le taux d'encadrement moyen par HDR est très raisonnable mais on peut supposer qu'il cache de grandes disparités. Le nombre d'inscrits autorisé par HDR peut d'ailleurs être considéré comme élevé (neuf dans l'ED SHS et dix dans les ED SCE et DEGEST) d'autant que, si aucun HDR n'encadre plus que le nombre de thèses autorisé dans l'ED SHS, quelques directeurs encadrent plus de dix thèses dans les ED SCE et DEGEST, le maximum étant fixé à douze. Ce dépassement est justifié par le caractère très spécifique de disciplines très demandées par les doctorants. La qualité du suivi ne peut pourtant qu'être affectée par la direction d'un nombre excessif de thèses. Dans l'ED SHS, chaque encadrant ne peut inscrire plus de trois nouveaux doctorants par an, ce qui paraît, là encore, élevé même si cette disposition a le

mérite d'exister, ce qui n'est pas le cas dans les deux autres ED. Encadrements et co-encadrements sont comptabilisés à part égale, ce qui est une bonne chose.

Les doctorants salariés sont très nombreux dans les ED SHS et SCE (respectivement 62 % et 50,8 % avec une nette prépondérance des enseignants du primaire et du secondaire). Toutefois, ils ne sont que 27 % l'ED DEGEST. Le nombre des doctorants salariés est sans doute à mettre en relation avec le nombre élevé des abandons dans l'ED SHS (30 en 2014, ce chiffre étant resté stable depuis 2011). Les comités de suivi individuel, qui sont un bon moyen pour prévenir les abandons, ont été jugés prématurés dans cette ED. Dans les ED SCE et DEGEST, les abandons sont moins nombreux (respectivement 6 et 4 en 2014) et en nette diminution depuis 2011. Ces deux ED appliquent la charte des thèses de L'UNAM qui prévoit des comités de suivi de thèse (CST) dès la 1<sup>ère</sup> année. Ces CST acquièrent une importance particulière à mi-parcours (rédaction d'un rapport d'étape co-signé par la direction de thèse, celle de l'UR d'accueil et celle de l'ED) mais le dispositif ne prévoit pas d'entretien avec les doctorants. Ceux-ci peuvent, il est vrai, demander à tout moment que leur CST soit réuni, mais il semble qu'ils ne soient pas forcément demandeurs. On peut faire l'hypothèse que la plus grande attention accordée au recrutement des doctorants a également joué un rôle dans la diminution du nombre des abandons, de même qu'une meilleure diffusion de l'information.

Les trois ED prévoient des réunions de rentrée obligatoires pour les nouveaux doctorants. Dans l'ED DEGEST, cette rentrée est suivie d'un moment de convivialité et d'un séminaire doctoral. Cependant, aucune des trois ED n'organise l'information en direction des étudiants de Master souhaitant s'engager dans une thèse. Dans les trois écoles, la direction est disponible pour gérer les cas problématiques. Un dispositif de médiation est prévu dans les cas les plus graves (notamment conflits entre doctorants et directeurs de thèse). Bien que cette disposition figure dans la charte des thèses, elle n'a pas l'air connue de tous les doctorants.

Les trois ED acceptent d'inscrire, outre des doctorants salariés, des doctorants qui financent leur thèse grâce à un apport personnel ou par des « petits boulots ». Le nombre de doctorants disposant d'un financement spécifique leur permettant d'effectuer leur parcours doctoral dans de bonnes conditions pendant trois ans est toutefois en augmentation, même s'il existe sur ce plan également, des disparités importantes. Ainsi, le nombre de doctorants financés est d'un peu plus du quart dans les ED SHS et SCE alors qu'il est de plus de 40 % dans l'ED DEGEST. Si le nombre de contrats doctoraux d'établissement est insuffisant partout, il convient de souligner les gros efforts de l'ED DEGEST pour diversifier les sources de financement doctoral (signature de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) et de conventions avec des entreprises hors CIFRE, financements par des fondations ou associations, financements dans le cadre de contrats de recherche, multiplication des financements pour les doctorants étrangers). À la rentrée 2014-2015, ce sont plus de 56 % des nouveaux doctorants qui ont ainsi pu bénéficier d'un contrat doctoral, ce qui est un très bon chiffre pour une ED de Sciences humaines et sociales. Dans l'ED SHS, le nombre de CIFRE est passé de 13 en 2011 à 18 en 2014.

Les conditions requises pour la soutenance et la composition des jurys sont conformes à la réglementation en vigueur dans les trois ED. Le nombre de thèses soutenues est en progression dans l'ED SHS où elle a atteint un très bon niveau (taux de soutenance de 14,5 % en 2014-2015). Il est en revanche en baisse dans les deux autres ED, avec un peu plus de 7 % pour la même année. On peut s'interroger sur cette baisse (y a-t-il eu un problème dans la collecte des données ?). Lissé sur quatre ans, le bilan de ces deux ED s'avère très satisfaisant (autour de 10 %).

La durée moyenne des thèses demeure relativement élevée avec, là encore, des écarts entre les trois écoles doctorales : 4,6 ans dans l'ED SHS, 5 ans dans l'ED SCE et 5,5 ans dans l'ED DEGEST où les doctorants salariés sont pourtant moins nombreux (et où la durée de thèse a curieusement augmenté entre 2013 et 2014). Ces durées de thèse sont cependant habituelles et acceptables dans le secteur des SHS où les thèses sont plus longues et où la proportion des doctorants bénéficiant d'un financement spécifique est moins importante qu'en Sciences de la Vie et Environnement et en Sciences et Technologies.

Les Collèges doctoraux de la ComUE proposent aux doctorants des formations transversales professionnalisantes et méthodologiques conformes à ce que l'on est en droit d'attendre aujourd'hui. L'UNAM comme l'UEB disposent d'un catalogue de formations en ligne. Les trois ED s'impliquent dans la formation doctorale, mais à des degrés divers.

Dans l'ED SCE, la formation disciplinaire prend la forme de journées scientifiques interdisciplinaires, d'une demi-journée d'information professionnelle et de modules de formation méthodologique, suivant une maquette claire, faisant apparaître le nombre de « crédits » auquel donne droit tel ou tel module. Les doctorants sont informés en début de parcours qu'ils doivent accomplir 40 % de leur formation parmi celles que propose L'UNAM et 60 % dans leur établissement, dont la moitié dans leur UR de rattachement et l'autre moitié dans l'ED, qui offre des formations interdisciplinaires. Les doctorants doivent obtenir 60 « crédits » avant soutenance. Ces « crédits » ne correspondent pas à un nombre d'heures de formation et ne répondent pas à une définition officielle. Sont obligatoires quatre journées scientifiques interdisciplinaires (organisées par les UR sur les différents sites de l'ED) et une demi-journée d'information professionnelle, complétées par une série d'activités au choix. Les formations sont validées sur la base de la participation et les doctorants peuvent également être amenés à proposer des interventions. L'organisation de manifestations par les

doctorants est également valorisée. Les formations donnent lieu à une évaluation annuelle organisée par les élus doctorants siégeant au Conseil de l'ED sur la base d'un questionnaire élaboré par leurs soins. Les résultats présentés en Conseil d'ED donnent lieu à des ajustements si nécessaire.

L'ED SCE dispose également d'une revue, *TraverSCE*, qui publie une sélection de textes rassemblés à l'issue des journées doctorales organisées dans le cadre de l'école. Cette revue offre aux doctorants la possibilité de s'initier à la publication, à l'expertise d'articles et au travail d'édition.

L'ED DEGEST prend également à cœur son rôle dans la formation doctorale. L'articulation entre les formations offertes par le Collège doctoral et par l'ED est très lisible. Chaque doctorant doit effectuer 100 heures de formation au cours de ses trois premières années de thèse (les salariés, les doctorants titulaires d'une CIFRE et les chargés de cours sont dispensés d'une partie des heures). L'ED gère les formations disciplinaires et transversales (méthodologie du questionnaire et de l'enquête, histoire des sciences sociales, philosophie des sciences, méthodes quantitative, etc.), tandis que le Collège prend en charge les formations professionnalisantes. Les doctorants peuvent par ailleurs valider des posters, des publications et des interventions dans des séminaires ou des colloques. A la demande des doctorants, l'ED DEGEST organise des sessions de préparation au concours externe d'agrégation en Droit.

L'ED SHS est moins impliquée dans la formation doctorale. Elle propose une offre de formation fondée essentiellement sur les séminaires des laboratoires, voire des équipes de recherche. Ce sont donc, pour l'essentiel, les UR qui ont la main sur la formation des doctorants, tant d'un point de vue scientifique que méthodologique. L'évaluation AERES de 2011 insistait sur la nécessité de mettre en place des séminaires spécifiques à l'ED de manière à ce que celle-ci « [...] puisse être perçue comme une véritable entité multidisciplinaire et un lieu de croisement épistémologique ». La situation a un peu évolué depuis le début du contrat puisque les doctorants de l'ED SHS ont désormais accès à un séminaire thématique pluridisciplinaire de 15 heures ouvert aux doctorants des trois sites par visioconférence. Le cadre de formation est cependant excessivement souple puisqu'un système de « crédits doctoraux » sans contrainte permet aux doctorants de valider leur formation comme ils le souhaitent. Certains doctorants peuvent ainsi ne suivre que des séminaires organisés dans le cadre de leur unité de recherche, voire valider l'ensemble de leurs « crédits » en autoformation (publications ou communications dans des manifestations scientifiques). L'évaluation des formations par les doctorants n'est pas prévue. La participation active à un colloque ou autre manifestation scientifique et les publications sont en revanche encouragées. Elles donnent droit à un nombre substantiel de « crédits ». L'ED SHS soutient en particulier l'atelier de doctorants « La fabrique de la thèse ».

Dans aucune des trois ED, il n'existe de livret ou portefeuille de compétences, ce qui peut être regretté.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi à trois ans des docteurs a été réalisé à l'UEB par l'Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs de Bretagne (ORES) et à L'UNAM par « LUNAM docteurs », l'application de suivi des doctorants du Collège doctoral de la ComUE.

L'existence de ces dispositifs témoigne d'une volonté de collecter des données fiables sur l'insertion des docteurs. Cependant, le taux de réponse aux enquêtes est très faible et ne permet pas toujours de dresser des bilans significatifs. Les écarts entre ED sont par ailleurs importants. Dans l'ED SHS, le nombre de répondants retenus parmi les docteurs de 2011 était de 21 sur 77. En revanche, le taux de réponses est en nette progression dans l'ED SCE dans laquelle près de deux tiers des diplômés de 2011 ont répondu. Jugeant le taux de réponse aux enquêtes insuffisant, alors même qu'il apparaît élevé d'après les chiffres fournis en annexe, l'ED DEGEST a pour sa part décidé de lancer sa propre enquête auprès des directeurs de thèse. Les résultats de cette enquête n'étaient cependant pas connus au moment où le rapport a été remis.

Dans l'ED SHS, il paraît difficile de tirer des conclusions, compte tenu du faible taux de réponses retenues. Un tiers des répondants diplômés en 2011 est employé dans l'enseignement supérieur et la recherche, ce qui représente une baisse par rapport aux docteurs 2009.

Dans l'ED SCE, pour cette même année, tous les répondants diplômés sont en emploi dont, pour plus du quart, employés dans l'enseignement secondaire et primaire et donc, probablement pour la plupart, déjà titulaires de leur poste pendant leurs années de thèse.

Les chiffres de l'ED DEGEST ne sont pas analysés dans le rapport. Cependant, d'après les données fournies en annexes, plus de la moitié des répondants (docteurs de 2011, 25 sur 45) sont titulaires de la fonction publique en qualité de chercheurs, d'enseignants chercheurs ou d'ingénieurs de recherche, alors que quatre d'entre eux seulement travaillent dans le secteur privé.



Dans les trois ED expertisées, les taux d'insertion dans le secteur privé et le secteur public hors Education Nationale sont donc faibles, ce qui témoigne d'une faible reconnaissance de la valeur ajoutée du Doctorat. Ce constat est malheureusement valable pour de très nombreuses ED en SHS.

Ce sont les Collèges doctoraux de l'UEB et de LUNAM qui ont été chargés d'adapter les formations professionnalisantes au marché de l'emploi ; les ED ne proposent pas de formations professionnalisantes. Toutefois, deux d'entre elles organisent chaque année des journées ou demi-journées d'information sur les débouchés de leurs docteurs (ED SCE) ou des rencontres avec des professionnels et des jeunes docteurs insérés dans le monde du travail (ED SHS). Aucun dispositif de ce type n'est prévu dans l'ED DEGEST. A noter que dans l'ED SCE, la participation à une demi-journée d'information professionnelle est obligatoire et prise en compte dans le plan de formation.

### Autoévaluation et projet :

Les établissements n'ont eu recours à aucun dispositif spécifique d'auto-évaluation de leurs ED. Ce sont donc les directeurs d'ED qui ont procédé à leur propre auto-évaluation.

Les ED disent avoir été associées au processus d'élaboration de la nouvelle ComUE UBL. Vu sa taille (350 km entre Brest et Le Mans) et le nombre de sites impliqués, cette nouvelle construction n'est pas sans poser question. À l'échelle des ED, on peut craindre que la logique de site ne l'emporte sur celle de la structure, dans un souci louable de proximité, mais au risque d'un traitement inéquitable des doctorants. Compte tenu de la multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion du Doctorat, l'enjeu pour les nouvelles ED sera de parvenir à remplir leurs missions, ce qui suppose des moyens adaptés.

Il faut espérer que le nouveau Collège doctoral saura tirer les bénéfices de l'excellent travail de ses prédécesseurs. Il serait également souhaitable que les ED appelées à se regrouper dans l'ED STT se saisissent de l'occasion pour mettre en commun les meilleures pratiques des unes et des autres en matière de fonctionnement, de recrutement et de suivi des doctorants, de constitution de l'offre de formation ou encore de diversification du financement des thèses et des débouchés professionnels du doctorat. La présentation du directeur de la future ED, qui a su mettre en avant les atouts à valoriser, a été très convaincante sur ce point. Même si certains dispositifs restent à ce stade encore à préciser, le travail de co-construction de la future ED STT, mené par une équipe de direction dynamique, est en cours et déjà bien avancé. Un travail d'information permettra sans aucun doute de répondre aux inquiétudes légitimes des doctorants sur leur devenir au sein de la nouvelle structure et sur l'adoption de mesures transitoires qui leur permettent d'achever leur parcours doctoral dans les meilleures conditions.

### Appréciation globale :

Le bilan des trois écoles doctorales rassemblées dans la nouvelle ED STT est globalement très positif sur tous les critères. Les points centraux d'inquiétude, dont les ED elles-mêmes (anciennes et future) ne sont pas responsables, concernent les effets induits par l'éloignement géographique des établissements co-accrédités, la disparité entre les sites et la structure complexe de la gestion du doctorat à l'UBL.

Dans le cadre de la co-construction d'une nouvelle école doctorale, les trois ED en cours de regroupement disposent d'une forte cohérence thématique et épistémologique, d'un très bon adossement scientifique ainsi que de liens avec le monde socio-culturel et socio-économique régional. La mise en commun et le renforcement des bonnes pratiques des composantes de l'ED en cours de construction est indispensable pour corriger les quelques faiblesses des unes et des autres et valoriser leurs atouts.

### Points forts :

- Cohérence thématique et épistémologique renforcée en dépit du nombre de disciplines et de champs couverts.
- Qualité de l'adossement scientifique.
- Taille raisonnable de l'ED STT.
- Maturité du projet et dynamisme de la nouvelle équipe de direction.
- Volonté affirmée d'identifier et de systématiser les bonnes pratiques développées dans les ED fondatrices.

- Volonté d’être à l’écoute des doctorants et de soutenir leurs initiatives (en particulier la création d’une revue et d’associations de doctorants).
- Volonté de poursuivre la politique d’internationalisation.
- Volonté de poursuivre l’effort de diversification des financements de thèse tout en maintenant le recrutement de doctorants non financés.
- Volonté de développer les liens avec les collectivités territoriales, les acteurs culturels et le monde socio-économique.
- Souci de développer et d’adapter l’offre de formation transversale.

### Points faibles :

- Multiplicité des sites et des structures intervenant dans la gestion du doctorant avec risque de chevauchement des attributions et de dilution des moyens ; les conséquences induites par le changement d’échelle doivent être objectivées.
- Limites des moyens de communication à distance qui ne doivent pas empêcher la rencontre des doctorants.
- Risque d’iniquité entre les doctorants en fonction des sites (le jury commun à l’ensemble des sites pour le recrutement des doctorants financés par contrat n’est pas encore acté) ; les dotations affectées au doctorat par chacun des sites doivent être mises en commun et réparties de façon harmonieuse entre les ED.
- CST qui ne sont pas encore systématisés, et dont la composition et les rôles restent à harmoniser.
- Communication encore peu développée en direction des nouveaux HDR et de l’ensemble des encadrants, parfois peu impliqués dans l’ED et peu au courant des procédures et obligations doctorales.
- Articulation insuffisante entre Master et Doctorat.

## Recommandations pour l’établissement

Le comité HCERES propose les recommandations suivantes :

- Veiller à l’harmonisation des pratiques et des procédures pour garantir l’équité entre sites et doctorants.
- Accroître les moyens administratifs, le nombre de contrats doctoraux et la dotation budgétaire.
- Développer la politique d’information et de communication à destination des doctorants et des encadrants.
- Développer l’articulation entre Master et Doctorat.
- Créer un dispositif d’auto-évaluation des compétences des doctorants et un livret de compétences.
- Préciser la maquette de formations afin que les doctorants soient au fait de leurs obligations, des parcours qui leur sont suggérés et de l’articulation entre les formations proposées par l’ED, les Collèges doctoraux de site et l’école des docteurs.
- Encourager le développement d’un modèle centralisé pour les inscriptions en thèse et l’attribution des financements.
- Poursuivre la politique d’internationalisation.
- Prévoir un dispositif d’auto-évaluation des écoles doctorales au niveau des établissements.
- Ne pas miser de manière excessive sur l’usage des technologies d’information et de communication à distance pour réduire les inconvénients liés à l’éloignement géographique (les formations par visio-conférence semblent en particulier peu adaptées, les formations devant être aussi l’occasion de rencontres entre doctorants issus de disciplines, d’unités et de sites différents).

# Observations de l'établissement

**RÉF.** : AL/PO/16/153

Rennes, le 11 juillet 2016

**Affaire suivie par** : Mission Recherche

**Objet** : Observations sur l'évaluation HCERES de l'Ecole Doctorale STT

Madame, Monsieur,

L'Université Bretagne Loire et l'ensemble des établissements demandant la co-accréditation ou l'association remercient les comités d'experts ayant évalué les projets d'écoles doctorales portées par la ComUE. Les recommandations qui ont été émises vont nous permettre d'améliorer la structuration de nos écoles doctorales.

Ces évaluations se sont déroulées en février 2016 soit 2 mois après la parution de décret de création de l'UBL qui était alors sous administration provisoire. Les dossiers des projets d'école doctorale ont été constitués dans des délais très contraints à la suite de la nomination des directions (9 mars 2016) et directions adjointes (5 mai 2016) des futures écoles doctorales UBL.

Nous souhaitons apporter un certain nombre d'éclairages sur les recommandations faites.

Nous sommes en train de travailler sur l'harmonisation des procédures via plusieurs documents que sont les conventions en vue de l'accréditation pour chaque ED, une charte du doctorat en cohérence avec le nouvel arrêté de la formation doctorale et les règlements intérieurs des futures écoles doctorales contenant un socle commun.

La répartition des budgets de la formation doctorale et des contrats doctoraux sont en cours de réflexion au sein des établissements et seront précisées dans la convention en vue de l'accréditation. Le rôle des écoles doctorales dans le processus de recrutement sera réaffirmé pour s'assurer que les critères soient clairs et explicites.

La réflexion sur l'offre de formations doctorales sera organisée de façon collégiale au sein de l'Ecole des Docteurs qui permettra d'identifier les formations pouvant être dispensées via des outils numériques, ou si les formations nécessitent d'être dupliquées sur les sites au sein des collèges doctoraux. Ces dernières pourront être organisées par d'autres formateurs mais conduiront à l'acquisition des mêmes compétences. L'offre de formations disciplinaires sera assurée par les écoles doctorales qui réaliseront un rapport annuel du suivi et de l'évaluation qui sera présenté devant le conseil de l'école des Docteurs.

La mise en place d'un observatoire sur le périmètre de l'UBL est un atout pour l'analyse de données équivalentes. La méthodologie est conservée de celle de l'UEB qui est reconnue au niveau national. Les études passées ont bien montré la nécessité de rester sur un système de proximité pour augmenter le taux de réponses. Un travail important est en cours pour assurer une meilleure communication aux écoles doctorales via des sites internet souples produits par l'UBL et une réflexion est en cours sur la mise en place de newsletters.


Le changement engendré par la reconfiguration des écoles doctorales sera pris en compte par un accompagnement des gestionnaires sur l'utilisation des nouveaux outils (Amethis et « thesesenbretagneloire ») et sur les différents rôles des structures d'organisation de la formation doctorale. Les gestionnaires sont des relais essentiels à l'appropriation par les doctorants de ces structures.

**L'ED STT a bien pris connaissance des avis et recommandations des experts du HCERES. Elle n'a pas d'observations particulières à apporter sur le rapport d'évaluation.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Sur proposition de la direction de l'Ecole Doctorale STT

Le Président de l'Université  
Bretagne Loire



Pascal OLIVARD